



...le rapport d'information sur

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, OUTIL DE RECONQUÊTE DE NOTRE SOUVERAINETÉ

Dans la continuité des récents travaux du Sénat sur la souveraineté et sur les influences étrangères qui façonnent notre environnement économique, académique et numérique, la commission des affaires économiques du Sénat a décidé de créer une mission d'information portant sur l'organisation de l'intelligence économique en France.

Vingt ans après la publication du dernier rapport d'ampleur sur le sujet, sept ans après la disparition de la délégation interministérielle à l'intelligence économique et quatre ans après la mise en place d'une nouvelle politique publique de sécurité économique, la commission a souhaité effectuer un premier bilan des actions menées.

Ainsi, après avoir mené une quarantaine d'auditions et entendu plus d'une soixantaine de personnes, les rapporteurs formulent 23 propositions concrètes pour replacer l'intelligence économique au cœur des politiques publiques afin que l'État, les collectivités territoriales, les établissements de recherche, les entreprises et les citoyens soient davantage en état d'alerte sur les rapports de force économiques à l'œuvre aujourd'hui dans le monde et mieux armés pour y faire face.

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE : UNE RÉPONSE À NOTRE PERTE DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

UN CONCEPT ET DES PRATIQUES POUR NOUS « METTRE EN ALERTE »

Alternativement présentée comme une dynamique, une culture, une méthode, un mode de gouvernance, un mode de pensée et d'action, une démarche ou encore un domaine de recherche, l'intelligence économique vise avant tout à **se « mettre en alerte »** afin de **défendre les intérêts stratégiques** d'un État, d'une entreprise, d'un territoire ou d'un établissement de recherche et d'en **promouvoir la compétitivité**. Cela repose sur les **trois séries d'actions** suivantes :

- la veille stratégique ou concurrentielle ;
- la protection du patrimoine matériel ou immatériel ;
- les opérations d'influence.



DES CONSTATS QUI DEMEURENT VALABLES DEPUIS PRÈS DE TRENTE ANS

Les rapports d'Henri Martre en 1994 et de Bernard Carayon en 2003 soulignaient déjà le **retard de la France** en matière d'intelligence économique par rapport à ses « **partenaires-concurrents** ». Le cloisonnement et la circulation élitiste de l'information, l'insuffisance des liens entre les secteurs public et privé, le manque d'intérêt global pour l'intelligence économique et l'absence de portage politique régulier en sont les principales causes.

Or, près de 30 ans plus tard, les rapporteurs constatent que la **quasi-intégralité des constats établis par ces deux rapports pourrait être réitérée**. Ils appellent donc à de véritables **changements culturels et organisationnels** afin de faire de l'intelligence économique une **pratique commune et partagée** à tous les niveaux.

UN NÉCESSAIRE SURSAUT EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Depuis les années 1980, la France est en proie à une **perte de souveraineté profonde et transversale** qui se traduit notamment par une désindustrialisation progressive et une perte de parts de marchés de ses entreprises. Dans le même temps, notre environnement économique et géopolitique mondial est devenu **de plus en plus concurrentiel**, des puissances étrangères développant des **pratiques offensives** de mieux en mieux documentées : menaces capitalistiques, atteintes au patrimoine informationnel ou réputationnel, captation de savoir et de savoir-faire, cyberattaques ou encore adoption de législations extraterritoriales.



AXE 1 : DOTER LA FRANCE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

SE DOTER D'UNE STRATÉGIE NATIONALE ÉLABORÉE EN INTERMINISTÉRIEL

Face à des menaces protéiformes, il y a un besoin urgent de développer nos **capacités d'anticipation, d'adaptation, d'analyse et d'influence** ainsi que de **définir une stratégie nationale d'intelligence économique**. Elle serait élaborée et mise en œuvre par un Secrétariat général à l'intelligence économique, rattaché au Premier ministre, afin d'en garantir le caractère pluridisciplinaire, interministériel et opérationnel.

CONSOLIDER LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Le **volet défensif** de cette stratégie nationale d'intelligence économique correspond notamment à la **politique publique de sécurité économique** existante. Tout en reconnaissant la structuration améliorée de l'État en la matière, les rapporteurs estiment que ce volet défensif mériterait d'être consolidé, notamment au niveau du **dispositif de contrôle des investissements étrangers en France** et des **établissements de recherche**.

DÉVELOPPER LE VOLET OFFENSIF DE CETTE STRATÉGIE NATIONALE

Le **volet offensif** d'une telle stratégie mériterait d'être largement développé, les actions menées aujourd'hui étant essentiellement défensives. La **stratégie normative est le principal levier à mobiliser** car, si la France est aujourd'hui 3^{ème} en termes d'influence normative, le rattrapage d'autres puissances est très rapide, au risque que les « normes volontaires » qui s'appliquent à nos entreprises pénalisent notre compétitivité économique.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Confier à un Secrétariat général à l'intelligence économique rattaché au Premier ministre l'élaboration en interministériel d'une stratégie nationale d'intelligence économique
- Renforcer le dispositif de contrôle des investissements étrangers en France par un suivi obligatoire des engagements pris et qui ont conditionné l'autorisation d'investissement
- Instaurer un débat parlementaire annuel sur l'intelligence économique à la suite de la publication du rapport annuel sur le contrôle des investissements étrangers en France
- Doter chaque organisme de recherche d'un schéma directeur pour l'intelligence économique et d'un référent à l'intelligence économique
- Intégrer dans l'assiette du crédit d'impôt recherche les dépenses des petites et moyennes entreprises liées à l'adaptation à la normalisation

AXE 2 : DÉFINIR UNE GOUVERNANCE NATIONALE POUR METTRE EN ŒUVRE CETTE STRATÉGIE

RECONNAÎTRE LES DIFFICULTÉS DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE À TROUVER UN POSITIONNEMENT ADÉQUAT AU SEIN DE L'ÉTAT

Depuis 1995, **plusieurs modalités d'organisation ont été mises en place, tentées et essayées**, sans que la politique publique d'intelligence économique ne parvienne à se stabiliser ou à trouver une organisation pérenne. Ces changements successifs de dénomination et de forme administrative illustrent la **difficulté du concept à trouver un positionnement adéquat et pérenne** au sein de l'appareil d'État.

PÉRENNISER L'EXISTENCE D'UNE STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE DÉDIÉE

Afin de pallier ces difficultés, les rapporteurs estiment indispensable de **créer une structure pérenne, dont l'existence serait garantie au niveau législatif**, pour assurer la continuité de la politique d'intelligence économique et susciter un portage politique plus affirmé.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Doter le Secrétariat général à l'intelligence économique d'une équipe pluridisciplinaire dédiée
- Nommer un Secrétaire général qui soit également Conseiller du Premier ministre sur les questions d'intelligence économique
- Désigner des correspondants ministériels à l'intelligence économique et à la normalisation

AXE 3 : DIFFUSER LA DÉMARCHE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES

IMPLIQUER DAVANTAGE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour mieux diffuser l'intelligence économique, la **coopération entre l'État et les collectivités** doit être renforcée, en **associant systématiquement** les conseils régionaux au sein des différents comités de pilotage et de suivi en matière d'intelligence économique et en développant les échanges d'information ainsi que des outils communs d'analyse.

REMOBILISER LES PRÉFECTURES AU NIVEAU DE L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ

De très nombreux services déconcentrés de l'État contribuent à la **déclinaison territoriale de la politique actuelle de sécurité économique, sous l'égide du préfet de région** : le préfet de département et ses services, les services de renseignement au niveau territorial, des directions régionales d'administration chargées d'une mission économique, les délégués régionaux de l'ANSSI et les délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE). La bonne circulation de l'information économique entre ces acteurs, grâce à la désignation de **référénts en intelligence économique**, est donc essentielle.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Systématiser la création d'un comité régional à l'intelligence économique
- Introduire un volet dédié à l'intelligence économique dans les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Constituer un réseau de référents à l'intelligence économique au sein de chaque administration déconcentrée de l'État chargée d'une mission économique ou financière et nommer dans chaque département un sous-préfet référent à l'intelligence économique

AXE 4 : MIEUX VALORISER L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE EN FRANCE

FORMER TOUS LES ACTEURS À L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Tout en soulignant le **dynamisme de l'offre de formation**, les rapporteurs estiment qu'une **massification** d'une telle formation est indispensable, au sein des universités comme des grandes écoles, en formation initiale comme en formation continue. Il s'agit de **former des professionnels, mais aussi de sensibiliser des citoyens**, afin qu'ils soient en « état d'alerte » et puissent **s'engager au service du patriotisme économique de la France**.

SOUTENIR LA CROISSANCE D'UNE FILIÈRE FRANÇAISE DE LA CONFORMITÉ

Favorables à une meilleure coopération entre les secteurs public et privé, les rapporteurs considèrent que **l'écosystème français de la conformité – cabinets de conseil, d'audit et d'avocats – doit être soutenu**, notamment pour faire face aux acteurs anglo-saxons. Une plus grande mobilisation de l'État et des comités stratégiques de filières est indispensable.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Introduire un module de formation à l'intelligence économique dans les écoles de la fonction publique, les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs ainsi que dans les parcours universitaires formant à la recherche, au droit et aux relations internationales
- Soutenir le développement de la filière française de la conformité
- Créer une réserve nationale au service du patriotisme économique de la Nation

POUR EN SAVOIR +

- Rapport déposé au nom de la commission des affaires économiques du Sénat sur les cinq plans pour reconstruire la souveraineté économique de la France (2022)
- Proposition de loi de Mme Marie-Noëlle Lienemann et de plusieurs de ses collègues portant création d'un programme national d'intelligence économique (2021)
- Rapport déposé au nom de la mission d'information du Sénat sur les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français (2021)
- Rapport déposé au nom de la commission des affaires économiques du Sénat sur le projet de cession des Chantiers de l'Atlantique (2020)



Sophie PRIMAS

Présidente, Sénateur
des Yvelines (LR)



**Marie-Noëlle
LIENEMANN**

Rapporteuse,
Sénatrice de Paris
(CRCE)



**Jean-Baptiste
LEMOYNE**

Rapporteur,
Sénateur de
l'Yonne (RDPI)

Commission des affaires
économiques

[http://www.senat.fr/commission/
affaires_economiques/index.html](http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html)

Téléphone : 01.42.34.23.20

Consulter la page de la mission :

[https://www.senat.fr/travaux-
parlementaires/commissions/com
mission-des-affaires-
economiques/intelligence-
economique.html](https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-des-affaires-economiques/intelligence-economique.html)